

Justificatif généré le 07/07/2023

Support de parution :



Date de parution : 07/07/2023
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/683280
N° d'annonce : 683280

Votre justificatif de parution pour votre annonce n°683280 parue sur notre support actu-juridique.fr le 2023-07-07.

EASYBOURSE

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 000 000 euros

Siège social : 115, rue de Sèvres - 75275 PARIS CEDEX 06

484 014 410 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2022 au 31/12/2022

Comptes annuels approuvés par décisions de l'Associé unique du 25 mai 2023

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 (en euros)

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021
Créances sur les éts de crédit et assimilés	330 432 220	324 523 358
- Dont comptes ordinaires débiteurs	19 856 102	30 403 893
- Dont prêts et comptes à terme	309 540 000	293 300 000
- Dont créances rattachées aux plcts de trésorerie	1 036 118	819 465
Opérations avec la clientèle	376 704	147 086
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	17 228
Immobilisations incorporelles	4 160 700	3 458 741
Immobilisations corporelles	221 333	277 264
Autres actifs	382 733	1 259 696
Comptes de régularisation	574 302	464 237
Comptes de négociation et de règlement	-	287 582
TOTAL ACTIF	336 147 992	330 435 192

PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
Dettes envers les éts de crédit et assimilés	3 164	14 797
Opérations avec la clientèle	321 791 174	316 464 591
Autres passifs	3 883 009	2 626 214
Comptes de régularisation	1 301 656	1 894 470
Comptes de négociation et de règlement	1 119 057	-
Provisions	9 426	9 426
Capitaux propres sociaux (hors FRBG) :		
- Capital souscrit	7 000 000	7 000 000
- Réserves	700 000	600 000
- Report à nouveau	1 725 695	225 127
- Résultat de l'exercice	(1 385 188)	1 600 567
TOTAL PASSIF	336 147 992	330 435 192

HORS-BILAN	31/12/2022	31/12/2021
Engag. de financement, de gar. et engag. s/tit. donnés .	6 937 316,30	11 274 208
- Engagements sur titres :		
. Titres à livrer	6 937 316	11 274 208
Engag. de financement, de gar. et engag. s/tit. reçus	6 937 316	11 274 208
- Engagements sur titres :		
. Titres à recevoir	6 937 316	11 274 208

Hors-bilan. Les niveaux d'engagements en hors-bilan correspondent aux montants des titres à recevoir et à livrer à fin décembre 2022 dans le cadre de l'activité SRD des clients EASYBOURSE (Service Règlement Différé) intégrée dans le Chiffre d'Affaires Bourse (CA Bourse).

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Commissions (produits)	10 191 928	13 032 137
Commissions (charges)	(1 015 950)	(1 018 870)
Gains ou pertes s/o.p. des portef. de négociation	(2 431)	(3 458)
Gains ou pertes s/o.p. des portef. de plct et ass.	2 045 407	1 301 484
Autres produits d'exploitation bancaire	547 368	953 181
Autres charges d'exploitation bancaire	(134 957)	(149 418)
PRODUIT NET BANCAIRE	11 631 364	14 115 056
Charges générales d'exploitation	(11 958 917)	(11 734 014)
- Frais de personnel	(3 558 057)	(3 280 514)
- Autres charges générales d'exploitation	(8 400 861)	(8 453 501)
Dot. aux amort. et aux dépréc. des immob. inc. et corp.	(1 054 049)	(663 204)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(1 381 602)	1 717 838
Coût du risque	(12 368)	(4 536)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 393 969)	1 713 302
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(1 393 969)	1 713 302
Impôt sur les bénéfices	8 781	(112 735)
RESULTAT NET SOCIAL	(1 385 188)	1 600 567
Résultat net social par action (en euros)	(7,92)	9,15

ANNEXE - COMPTES ANNUELS AU 31/12/2022 (en euros, sauf indication contraire).

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE. Le contexte économique 2022 a été très particulier notamment dû au contexte géopolitique de la guerre en Ukraine, à partir du mois de mars/avril 2022, qui a eu pour conséquences une augmentation de l'inflation, du prix de l'énergie, une baisse des perspectives de croissance mais aussi une augmentation des taux d'intérêt. Dans ce contexte instable, l'année 2022 d'EASYBOURSE se termine avec un résultat net de - 1 385 K€ qui résulte d'une diminution du PNB de - 18 % entre 2021 et 2022, notamment en raison de la baisse du CA Bourse qui décroît de - 24 % : l'activité des clients en termes de nombre d'ordres passés diminue entre 2021 (1 310 522 ordres) et 2022 (1 109 336 ordres) ; l'acquisition de nouveaux clients avec une progression du nombre d'ouvertures de comptes nettes, soit 2 613 nouveaux comptes en 2022 ; ce CA Bourse représente à ce titre 71 % du CA total en 2022 contre 80 % en 2021 (cf. 3.1). Les charges générales d'exploitation en 2022 augmentent de + 1,9 %, soit + 224 K€ ; notamment liées à l'impact des dépenses de publicité qui progressent de 1 053 K€ et une augmentation de la masse salariale de + 278 K€ entre 2022 et 2021 compensées en partie par la baisse des charges Procapital (- 650 K€) et des charges d'impôts et TVA (- 87 K€) en lien avec la baisse de l'activité.

EVENEMENTS POST CLOTURE. Néant.

NOTE 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES D'EVALUATION.

PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX. Les comptes annuels sont établis conformément aux principes généraux applicables en France aux établissements du secteur bancaire. Détenu à 100 %, EASYBOURSE est consolidée dans les comptes de LA BANQUE POSTALE et fait partie du périmètre d'intégration fiscale du groupe La Poste.

CHANGEMENTS DE METHODES ET COMPARABILITE. 1 - Changements de méthodes. Aucun changement de méthode n'est intervenu cette année. Les règlements de l'Autorité Nationale de la Comptabilité entrés en vigueur en 2022 sont sans impacts sur les comptes. **2 - Comparabilité des exercices.** S'agissant

du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan, les données présentées pour l'exercice 2022 sont comparables à l'exercice précédent.

REGLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION. EASYBOURSE suit les règles et principes édictés par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-07 du 26/11/2014, qui reprend en un seul texte l'ensemble de la réglementation comptable applicable aux établissements bancaires et le règlement 2020-10 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC). **1 - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle - Engagements par signature.** Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme (comptes et prêts à terme) pour les établissements de crédit ; comptes ordinaires débiteurs pour les créances clientèle. Le risque de crédit (créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle) est traité conformément aux dispositions du règlement de l'ANC n° 2014-07. Pour une contrepartie donnée, le risque de crédit se caractérise par l'existence d'une perte potentielle liée à une possibilité de défaillance de cette dernière par rapport aux engagements qu'elle a souscrit. **Créances douteuses.** Le processus de déclassement en créances douteuses s'applique aux comptes clients débiteurs sur les comptes titres. Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la société estime probable de ne pas percevoir tout ou partie des sommes dues par la contrepartie. Un encours est systématiquement déclassé en douteux quand la créance présentée par le compte ordinaire est supérieure à 90 jours. Par application du principe de contagion, la totalité des encours d'un même titulaire est déclassée en créance douteuse dès lors qu'une créance sur ce titulaire est déclassée dans le Groupe. Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque la situation est régularisée par un recouvrement partiel ou total. Les créances jugées définitivement irrécouvrables sont inscrites en pertes, les dépréciations correspondantes faisant l'objet d'une reprise. **2 - Immobilisations corporelles et incorporelles.** Les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés en mode linéaire sur la durée probable d'utilisation. Les installations, aménagements et agencements sont généralement amortis sur 10 ans. Les logiciels créés, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont comptabilisés à leur coût de développement incluant les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet. Ils sont en règle générale amortis sur 3 à 5 ans, voire 7 ans pour les développements et projets les plus structurants dont l'utilisation est prévue sur cette durée. Les frais de développement sont en règle générale amortis sur la durée d'utilisation estimée du projet ou au maximum pour 5 ans. **3 - Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle.** Ces dettes correspondent à des avoirs sur 4 comptes test client EASYBOURSE utilisés en interne pour simuler des recettes et des opérations. Les avoirs en question sont non significatifs. **4 - Provisions.** Figurent sous cette rubrique : les provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondant pour l'essentiel à des indemnités de fin de carrière ; les autres provisions constituées en vertu des dispositions relatives à la comptabilisation des passifs du règlement de l'ANC n° 2014-03. Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers. **5 - Engagements hors-bilan.** Le hors-bilan retrace essentiellement les engagements de financement donnés relatifs aux titres à recevoir et à livrer.

6 - Produits et charges de commissions. LA BANQUE POSTALE comptabilise en résultat les commissions en fonction des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel ce service est attaché : les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation (commissions sur moyens de paiement) ; les commissions assimilables par nature à des intérêts sont comptabilisées en intérêts, produits et charges assimilés ; les commissions rémunérant des services ponctuels ou rémunérant un acte important sont intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est réalisée ou l'acte exécuté (commissions sur mandats, commissions sur incidents de paiement).

NOTE 2 - BILAN. 2.1.1. Créances à vue sur les établissements de crédit et assimilées. Les créances à vue sur les établissements de crédit regroupent le montant des comptes courants permettant à EASYBOURSE de cantonner les espèces déposées par la clientèle en application de l'arrêté du 06/09/2017, de gérer les mouvements de trésorerie liés au statut de teneur de comptes-conservateur, et de gérer la trésorerie propre. Les comptes à terme enregistrent les placements de la trésorerie qui sont effectués en compte à terme (CAT) pour un montant de 309 540 000 €. Il est rappelé que, conformément aux agréments dont elle dispose, la société ne réalise pas d'opérations pour compte propre. EASYBOURSE comptabilise à son actif les intérêts courus à recevoir issus du placement de la trésorerie. Au 31/12/2022, les intérêts courus à recevoir s'élèvent à 1 036 118 €.

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires débiteurs	19 856 102	30 403 893
- Dont cptes représentatifs des fonds de la cltèle	19 770 106	28 606 549
- Dt cptes cour. représentatifs de la trésor. de la sté ..	85 996	1 797 344
TOTAL BRUT	19 856 102	30 403 893
Créances sur les établissements de crédit à vue	19 856 102	30 403 893
Comptes et prêts à terme	309 540 000	293 300 000
Créances rattachées	1 036 118	819 465
TOTAL BRUT	310 576 118	294 119 465
Créances sur les établissements de crédit à terme	310 576 118	294 119 465
CREA. SUR LES ETS DE CREDIT ET ASSIMILEES...	330 432 220	324 523 358

2.1.2. Détail des opérations avec établissements de crédit et avec la clientèle par durée restant à couvrir. A moins de 3 mois et 31/12/2022. Actif. Créances sur les établissements de crédit et assimilées : 330 432 220, Créances sur la clientèle : 376 704. Passif. Dettes envers les établissements de crédit et assimilées : (3 164), Dettes envers la clientèle : (321 791 174). **2.2. Créances - Opérations avec la clientèle.** Les opérations avec la clientèle comprennent les comptes clients débiteurs sur les comptes titres. Toutes les créances supérieures à 90 jours font l'objet d'un reclassement en créances douteuses. Les créances douteuses font, individuellement, l'objet d'une dépréciation destinée à couvrir la perte probable pouvant résulter de leur non-recouvrement total ou partiel.

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires débiteurs	226 592	90 670
Créances douteuses	163 188	70 307
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATIONS	389 779	160 977
Dépréciations relatives aux créances à la clientèle	(13 075)	(13 892)
- Sur les crédits à la clientèle	(13 075)	(13 892)
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	376 704	147 086
- Dont créances douteuses brutes	163 188	70 307

2.3. Participations et autres titres détenus à long terme. Néant.

2.4. Détail des immobilisations	01/01/2022	Variation	31/12/2022			31/12/2021		
	Montant brut	Entrées	Montant brut	Amort. et dépréc. cumulés	Montant net	Montant brut	Amort. et dépréc. cumulés	Montant net
Autres immobilisations d'exploitation	525 489	26 636	552 125	330 792	221 333	525 489	248 225	277 264
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	525 489	26 636	552 125	330 792	221 333	525 489	248 225	277 264
Frais d'établissement.....	10 762	-	10 762	10 762	-	10 762	10 762	-
Autres immobilisations incorporelles.....	6 958 636	1 673 440	8 632 076	4 471 376	4 160 700	6 958 636	3 499 895	3 458 741
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	6 969 398	1 673 440	8 642 838	4 482 138	4 160 700	6 958 636	3 499 895	3 458 741
IMMOB. CORPORELLES ET INCORPORELLES.....	7 494 887	1 700 076	9 194 963	4 812 930	4 382 033	7 494 887	3 758 882	3 736 005

Les immobilisations corporelles brutes sont constituées principalement de matériel de bureau automatique composant les postes de travail des collaborateurs. Les frais d'établissement correspondent aux frais de dépôt des noms de domaine. Les immobilisations incorporelles brutes sont constituées pour l'essentiel des coûts de mise en place du Site Web et des applications digitales d'EASYBOURSE, auxquels sont venus s'ajouter : l'incorporation des coûts de développements liés à l'optimisation de l'outil de gestion de la base clientèle (CRM) et la mise en place des développements dans le cadre de la norme MIFID2.

2.5. Détail des comptes de régularisation et autres actifs	31/12/2022	31/12/2021
Charges constatées d'avance.....	147 470	141 169
Produits à recevoir sur dérivés.....	159 524	125 124
Autres produits à recevoir	204 600	176 000
Autres comptes de régularisation	62 708	21 945
COMPTES DE REGULARISATION	574 302	464 238
Etat, impôts et taxes	251 524	1 047 082
Autres débiteurs ou créditeurs divers.....	230 653	212 614
ACTIFS DIVERS.....	482 177	1 259 696
CPTES DE REGUL. ET ACTIFS DIVERS	1 056 479	1 723 934

A l'actif, les principaux postes sont les suivants : TVA déductible, Crédit de TVA, Fournisseurs débiteurs. **2.6. Détail des comptes de négociation et de règlement.** Ces comptes comprennent essentiellement à l'actif et au passif, les opérations d'achat et de vente de titres réalisées, pour le compte de la clientèle « courtage », avec les différents intermédiaires de marchés, dont les opérations de règlement/livraison sont en cours à la date d'arrêté des comptes. Gestion collective des livrets de développement durable et Comptes de négociation et de règlement, 31/12/2022 : (1 119 057), 31/12/2021 : 287 582. **2.7. Dettes envers les établissements de crédit.** Comptes ordinaires créditeurs, Dont comptes ordinaires enregistrant les mouvements liés à la négociation - tenue de compte, Dettes envers les établissements de crédit à vue et Dettes envers les établissements de crédit et assimilées, 31/12/2022 : (3 164), 31/12/2021 : (14 797).

2.8. Dettes - Opérations avec la clientèle	31/12/2022	31/12/2021
Comptes à régime spécial à terme.....	236 889 109	232 905 861
- Dont comptes PEA	236 889 109	232 905 861
COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL.....	236 889 109	232 905 861
Comptes ordinaires créditeurs.....	3 606 914	3 892 210
Clients « courtage ».....	81 295 151	79 666 520
CPTES ORDINAIRES CREDITEURS DE LA CLTELE..	84 902 065	83 558 730
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	321 791 174	316 464 591

2.11. Capitaux propres. Au 31/12/2022, le capital social est composé de 175 000 actions de 40 euros totalement libérées.

	Capital	Prime d'émission et d'apport	Réserves légales	Autres réserves et report à nouveau	Résultat social	Total des cap. prop. sociaux
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016	6 000 000	800 000	-	- 1 288 280	- 488 140	5 023 580
Affectation du résultat N-1	-	-	-	- 488 140	488 140	-
Résultat N-1	-	-	-	-	176 501	176 501
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017	6 000 000	800 000	-	- 1 776 420	176 501	5 200 081
Affectation du résultat N-1	-	-	-	176 501	- 176 501	-
Augmentation de capital.....	1 500 000	-	600 000	200 000	-	2 300 000
Diminution de capital	- 1 500 000	- 800 000	-	1 500 000	-	- 800 000
Résultat N-1	-	-	-	-	- 106 061	- 106 061
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018	6 000 000	-	- 600 000	100 081	- 106 061	6 594 020
Affectation du résultat N-1	-	-	-	- 106 061	106 061	-
Augmentation de capital.....	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000
Résultat N-1	-	-	-	-	- 1 081 427	- 1 081 427
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2019	7 000 000	-	- 600 000	- 5 980	- 1 081 427	6 512 593
Affectation du résultat N-1	-	-	-	- 1 081 421	1 081 421	-
Résultat N-1	-	-	-	-	1 312 530	1 312 530
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2020	7 000 000	-	- 600 000	- 1 087 401	1 312 524	7 825 123
Affectation du résultat N-1	-	-	-	1 312 530	- 1 312 530	-
Résultat N-1	-	-	-	-	1 600 567	1 600 567
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2021	7 000 000	-	- 600 000	225 129	1 600 561	9 425 690
Affectation du résultat N-1	-	100 000	-	1 500 567	- 1 600 567	-
Résultat N	-	-	-	-	- 1 385 188	- 1 385 188
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022	7 000 000	100 000	600 000	1 725 696	- 1 385 195	8 040 501

NOTE 3 - COMPTE DE RESULTAT. 3.1. Reconnaissance des revenus.

	31/12/2022	31/12/2021
CA BOURSE	9 109 264	11 934 138
CA OPCVM	895 001	969 601
CA EASYVIE	187 662	128 398
CA Publicité et opérations réciproques	513 336	557 015
Rémunération de la trésorerie	2 045 407	1 301 484
CHIFFRE D'AFFAIRES	12 750 670	14 890 637
Autres produits	34 033	3 756
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	12 784 703	14 894 393

Les produits d'exploitation bancaire sont constitués essentiellement de commissions et frais de courtage, revenus sur le SRD, commissions sur les prestations de services à la clientèle, commissions liées à l'assurance-vie, rémunération de la trésorerie. Les autres produits d'exploitation bancaires comportent exclusivement les produits de l'activité média générés par le site internet www.easybourse.com. En 2022, le chiffre d'affaires relatif aux activités de courtage en bourse et de gestion de placements représente 78 % du chiffre d'affaires d'exploitation, les activités

2.9. Détail des comptes de régularisation et autres passifs.

	31/12/2022	31/12/2021
Charges à payer	1 401 100	1 894 470
- Dont charges à payer IS Groupe	-	55 510
- Dont charges à payer FNP	802 812	1 210 083
- Dont charges à payer - Sociales et de personnel.....	598 288	628 876
COMPTES DE REGULARISATION	1 401 100	1 894 470
Fournisseurs	753 156	130 414
Etat, impôts et taxes	775 221	628 684
- Dont TVA et autres impôts	545 923	443 930
- Dont organismes sociaux et personnel	229 298	184 754
Créditeurs divers	2 354 631	1 867 116
- Dont CNP Assurances	128 457	129 957
- Dont franchise de loyer.....	9 609	28 877
- Dont compte courant associés	2 216 565	1 708 282
PASSIFS DIVERS	3 883 008	2 626 214
CPTES DE REGUL. ET PASSIFS DIVERS	5 284 108	4 520 684

Au passif, les principaux postes sont les suivants : Dettes fournisseurs, Dettes sociales et fiscales, TVA collectée, Impôts et taxes sur opérations de marché. A noter l'enregistrement au bilan, au 31/12/2022, d'une avance en compte courant de la part de l'actionnaire LA BANQUE POSTALE constituée d'une première avance de 700 000 € versée en janvier 2019, à laquelle s'est ajoutée une deuxième avance en compte courant de 1 000 000 € en décembre 2019 puis, en octobre 2022, une avance en compte courant à hauteur de 500 000 € autorisée par le Conseil d'administration portant le montant au bilan à 2 200 000 € au 31/12/2022 complété par les intérêts courus à payer au titre de l'avance en compte courant du mois d'octobre 2022. Cette dernière avance en compte courant a été consentie sur une durée de remboursement de 3 ans et a eu vocation à faire face à un besoin de trésorerie en fin d'année lié aux règlements de factures arrivées à échéance.

2.10. Détail des provisions passif. 31/12/2021 et 31/12/2022. Provisions pour retraites et autres engagements sociaux, Provisions (hors risque de contrepartie) et Provisions : 9 426. Ce poste enregistre une provision pour retraite de 9 426 €, ce montant est inchangé par rapport à 2021.

de rémunération de la trésorerie représentent 16 % et l'activité publicité média représente quant à elle 4 % des produits d'exploitation et l'activité Assurance vie compte pour 2 % du chiffre d'affaires. **3.2. Charges bancaires et d'exploitation par activité.**

	31/12/2022	31/12/2021
Sous-traitance ProCapital	3 504 676	4 154 758
Développement	1 556 393	557 864
Contenu	844 031	833 069
Supports	2 006 146	1 896 529
Masse salariale	4 265 359	3 950 687
Impôts et taxes et prorata TVA	1 165 027	1 251 734
Autres charges	107 068	264 884
Amortissements.....	1 054 048	663 197
Prod immobilisée	- 336 443	- 396 166
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	14 166 305	13 176 556

Les charges d'exploitation regroupent principalement : les coûts relatifs à la sous-traitance Procapital (25 %), les charges de personnel (30 %), les coûts de

structure (14 %), le prorata de TVA et impôts et taxes (8 %) , les acquisitions de flux d'informations (6 %), et les dépenses de développement commercial et communication marketing (11 %). A noter que les autres charges intègrent une production immobilisée à hauteur de - 336 K€ (Produit). **3.3. Personnel.** 31/12/2022. Personnel en CDI : 35, Dont cadres : 32, Dont employés et agents de maîtrise : 3, Personnel mis à disposition par LA BANQUE POSTALE : 3, Total effectif : 38. Concernant les frais de personnel, ils sont composés principalement des salaires et traitements (2 246 K€), des cotisations sociales diverses (926 K€) et des impôts divers et taxes sur salaires (237 K€). Ils sont complétés par la rémunération du personnel mis à disposition par LBP (708 K€) qui est intégrée, dans le compte de résultat, dans les autres charges d'exploitation. Les 2 composantes constituent la masse salariale d'EASYBOURSE, présente en vision analytique dans le point 3.2. Une provision pour charges de retraite est comptabilisée pour 9 K€ et fera l'objet d'un calcul réactualisé en 2023. **3.4. Coût du risque.**

	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux dépréciations et provisions pour :		
- Clientèle et établissements de crédit	12 837	4 893
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS ET PROVISIONS...	12 837	4 893
Reprises sur dépréciations et provisions pour :		
- Clientèle et établissements de crédit	(469)	(357)
REPRISES SUR DEPRECIATIONS.....	(469)	(357)
COUT DU RISQUE	12 368	4 536

Le coût du risque comprend principalement les dotations et reprises sur dépréciations des créances sur la clientèle, sur établissements de crédit, sur titres à revenu fixe d'investissement (en cas de risque de défaut avéré de l'émetteur), ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables. **3.5. Résultat exceptionnel.** Néant. **3.6. Fiscalité.** Dans le cadre de la concordance du Groupe TVA qui sera mis en place à compter du 01/01/2023, il a été décidé, en accord avec le groupe LBP, de passer à une TVA sur les débits à compter du 01/09/2022. La Société fait l'objet d'une intégration fiscale avec le Groupe La Poste depuis l'exercice 2009, elle est soumise à l'impôt dans les conditions de droit commun. EASYBOURSE est en perte fiscale en 2022 et supporte à ce titre un impôt de 8 781 €. La Société dispose d'un solde de reports déficitaires fiscaux sur l'exercice 2022, de 15 106 124 €. **3.7. Honoraires des Commissaires aux comptes.** Commissaires aux comptes d'EASYBOURSE. Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés et Total, MAZARS : 18 375, Pourcentage : 100 %, KPMG : 12 363, Pourcentage : 100 %.

NOTE 4 - INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES. Produits : 2 970 220, Charges : 2 408 788, Créances : 310 875 863, Dettes : 3 140 644. Les parties liées concernent principalement LA BANQUE POSTALE sur les refacturations intragroupes notamment la mise à disposition du personnel, la mise à disposition des locaux, la rémunération de la trésorerie ainsi que LBPAM pour les créances et les produits relatifs à la convention de distribution. Les créances regroupent principalement les créances auprès des établissements de crédit ainsi que les comptes à terme. L'ensemble des transactions effectuées par EASYBOURSE avec des parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

NOTE 5 - IMPLANTATIONS DANS LES TERRITOIRES NON COOPERATIFS. EASYBOURSE n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantations dans les territoires fiscalement non-coopératifs en application de l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'Economie du 06/10/2009.

NOTE 6 - INFORMATION EN MATIERE DE REMUNERATIONS. La rémunération des membres des organes de direction en raison de leurs fonctions, à savoir le Président, le Directeur des Opérations et le Directeur du Contrôle interne (RCSI) fait l'objet d'une refacturation par LA BANQUE POSTALE à EASYBOURSE dans le cadre d'une mise à disposition de personnel. Cette refacturation n'identifie pas en particulier leur rémunération au titre de leur mandat social.

NOTE 7 - CONSOLIDATION DES COMPTES. EASYBOURSE est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion en tant que filiale à 100 % de LA BANQUE POSTALE (Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, ayant son siège social au 115, rue de Sèvres - 75275 PARIS CEDEX 06) à qui il revient l'obligation d'établir des comptes et un rapport consolidés.

AFFECTATION DU RESULTAT. L'Associé unique, connaissance prise du rapport du Président, constate l'existence d'une perte de l'exercice d'un montant de (1 385 188) euros et décide de l'affecter au compte « report à nouveau » qui sera ainsi porté de 1 725 694 euros à 340 506 euros. En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. **Opinion.** En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EASYBOURSE S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments

que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés l'associé unique. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. **Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Les Commissaires aux comptes, Paris - La Défense, le 17 mai 2023, KPMG S.A. : Xavier DE CONINCK, Associé ; MAZARS : Charles DE BOISRIOU, Associé. Le rapport de gestion est mis à disposition du public au siège social de la société.